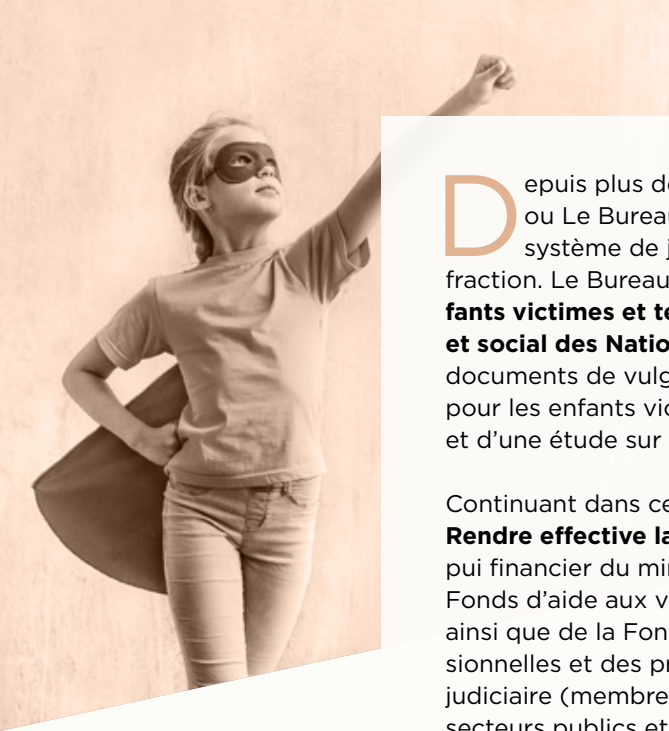


Formation REPERE -
Rendre effective la
participation de l'enfant
pour renforcer son expérience



*Une formation en ligne
pour mieux accompagner les enfants
victimes ou témoins d'infractions criminelles
au Québec*





Depuis plus de 25 ans, le Bureau international des droits des enfants (ci-après l'IBCR ou Le Bureau) œuvre pour améliorer l'expérience des enfants en contact avec le système de justice, qu'ils soient victimes, témoins ou présumés coupables d'une infraction. Le Bureau a ainsi élaboré des **Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels, adoptées en 2005 par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)**, qui ont mené, entre autres, à la création de divers documents de vulgarisation, d'un rapport sur les Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec (2011) et Canada (2013) et d'une étude sur l'expérience des jeunes au sein du système de justice du Québec (2017)*.

Continuant dans cette lignée, l'IBCR a impulsé la création de la formation « **REPERE - Rendre effective la participation de l'enfant pour renforcer son expérience** », grâce à l'appui financier du ministère de la Justice du gouvernement du Québec (par l'intermédiaire du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels - FAVAC), du ministère de la Justice du Canada ainsi que de la Fondation Chamandy. Cette formation est destinée à l'ensemble des professionnelles et des professionnels qui accompagnent le parcours de l'enfant lors du processus judiciaire (membres des forces de l'ordre, personnel de la justice, du secteur social, des secteurs publics et privés ainsi que d'organismes à but non lucratif).

// Une formation développée en collaboration avec les enfants et les professionnelles et professionnels concernés //

La formation a été pensée pour **combler les lacunes identifiées par des enfants** ayant été en contact avec le système de justice du Québec en tant que témoins ou victimes d'infractions criminelles. Des enfants ainsi que des professionnelles et des professionnels amenés à entrer en contact avec eux au cours du processus

judiciaire ont ainsi été consultés afin d'identifier les éléments qui gagneraient à être renforcés lors des interventions menées auprès des enfants. Le contenu de la formation s'inspire donc des constats ayant émergé lors de ces diverses consultations.

LA FORMATION REPERE A ÉTÉ DÉVELOPPÉE DANS LE CADRE D'UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES



01 Analyse de la trajectoire judiciaire des enfants victimes et témoins d'infractions criminelles au Québec

En 2017, le Bureau international des droits des enfants a souhaité donner la parole aux enfants victimes ou témoins d'infractions criminelles dans la province quant à leur expérience au sein du processus de justice. Le travail de recherche mené a permis de mettre en évidence leurs ressentis et leurs opinions, positifs comme négatifs, et, en particulier, les facteurs ayant favorisé ou entravé leur participation. Cette étude a ainsi permis de détecter plusieurs éléments susceptibles d'influer sur le parcours des enfants dans le système de justice, pouvant faire obstacle à une expérience positive et respectueuse de leurs droits :

- Une impression de négligence et de banalisation de leur expérience
- Le sentiment que le système de justice n'est pas vraiment adapté aux enfants ni aux droits qui leur sont propres
- Le sentiment de ne pas avoir été convenablement informés des options, du déroulement des procédures et des suites de l'affaire – ce qui peut générer du stress et de l'anxiété – et de ne pas s'être vu offrir des mesures d'aide permettant d'amoinrir les éventuels traumatismes liés à la déposition
- Le manque de préparation aux diverses étapes de la procédure (dont le témoignage en audience) et la méconnaissance de certaines dynamiques (contre-interrogatoire, etc.), ce qui peut leur donner une impression de persécution et d'abandon

*Les rapports et l'étude sont disponibles à l'adresse suivante : www.ibcr.org/publications.

- Le manque de clarté au sujet des rôles et des responsabilités des personnes-clés quant au devoir d'informer, de préparer et d'assurer le suivi de l'affaire avec l'enfant
- La disparité dans les services offerts et accessibles aux enfants, en raison de leur situation individuelle et géographique sur le territoire du Québec



02

Élaboration de la maquette de la formation

En 2020, le Bureau a revu les constats du rapport de 2017. Durant cette étape charnière du projet, une maquette de la formation a été élaborée en collaboration avec des membres de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, de la Fondation Marie-Vincent, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de l'Outaouais, du Centre-du-Québec et de Laval, du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et du Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec (DPCP). Ce travail collaboratif a permis d'identifier les besoins de renforcement de diverses professions en termes de compétences liées aux droits et à la participation de l'enfant, et de les croiser avec les constats de l'étude publiée en 2017.



03

Développement du contenu de la formation

Sur la base des conclusions des deux premières étapes, le contenu de la formation a été développé en collaboration avec des professionnelles et des professionnels ainsi que des décisionnaires des divers secteurs concernés afin de combler les lacunes identifiées et de répondre aux besoins exprimés. Des enfants ont pu faire part de leurs impressions sur le contenu et les outils audiovisuels développés. Un cours pilote a également été offert à 50 professionnelles et professionnels ciblés.

// L'importance de la participation des enfants //

La participation des enfants a été un point central dans le processus de développement de la formation REPERE. Ce sont les impressions et les commentaires d'enfants ayant vécu une expérience en tant que témoins ou victimes d'infractions criminelles qui ont permis d'identifier les obstacles à la participation des enfants au cours de leur parcours judiciaire.

Tout au long du projet, l'autonomie des enfants a été valorisée pour leur permettre de participer de manière plus significative aux prises de décisions qui les concernent. Ils ont ainsi été associés aux étapes-clés du projet (étude Paroles de jeunes en 2017, développement du contenu de la formation, rapport sur les leçons apprises, etc.), pour renforcer leur leadership, appuyer la mise en œuvre du projet et contribuer à sa gouvernance. Cette participation active des enfants a permis de développer des outils reflétant leurs réalités et leurs perspectives, pour améliorer concrètement leur expérience.

LA PARTICIPATION DE L'ENFANT SELON LE BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS

L'IBCR valorise le droit des enfants d'exprimer librement leur opinion et d'être acteurs de leur propre développement, tout en tenant compte de leur capacité évolutive, de leur bien-être et de leur intérêt supérieur. L'enfant n'est pas seulement spectateur de sa protection et de ses droits ; il en est aussi pleinement acteur. Capable de comprendre et de se positionner pour les décisions qui le concernent, il peut et doit réellement prendre part aux projets et aux processus décisionnels visant à mieux respecter ses droits et ses besoins.

// La formation REPERE - Contenu et objectifs pédagogiques //

La formation « **REPERE - Rendre effective la participation de l'enfant pour renforcer son expérience** » a pour objectif de générer une prise de conscience quant à l'importance de la participation de l'enfant dans nos processus judiciaires et de développer les compétences des professionnelles et des professionnels pour assurer à tous les enfants une expérience positive et respectueuse de leurs droits au cours de leur parcours dans le

système de justice du Québec. Chaque personne ayant suivi la formation sera capable d'accueillir un enfant, de lui expliquer son rôle et de l'écouter de manière adaptée. La formation permettra également d'assurer une participation de l'enfant respectueuse, éclairée, sécuritaire, adaptée à ses capacités ainsi qu'à son unicité et ayant du sens pour lui.

LES DIFFÉRENTS MODULES

01 - INTRODUCTION

Éveiller l'intérêt des personnes apprenantes sur l'importance de la participation de l'enfant dans le processus judiciaire

02 - LA PARTICIPATION DE L'ENFANT ET SON INTÉRÊT SUPÉRIEUR

- Maîtriser les obligations dérivant du droit à la participation
- Appliquer les pratiques qui sous-tendent une participation éclairée, significative, non-préjudiciable et volontaire de l'enfant
- Faire de la participation une valeur ajoutée qui enrichit la procédure

03 - COMMENT MIEUX ADAPTER SA PRATIQUE À L'ENFANT?

- Préparer et planifier la rencontre avec l'enfant et en assurer le suivi
- Partager des informations pertinentes avec l'enfant sur sa trajectoire judiciaire
- Répondre aux principales préoccupations de l'enfant vis-à-vis du processus judiciaire

04 - COMMENT ÉCOUTER ET ENTENDRE L'ENFANT?

- Communiquer efficacement avec l'enfant
- Reconnaître les bénéfices d'une communication efficace adaptée à l'enfant
- Comprendre le langage non-verbal d'un enfant
- Adapter son propre langage verbal et non verbal à l'enfant

05 - S'ADAPTER AUX ENFANTS DANS LEUR DIVERSITÉ

- Analyser les aspects qui permettent d'évaluer le niveau de développement et la capacité évolutive de chaque enfant
- Adapter sa pratique à la lumière de l'évaluation du niveau de développement et de la capacité évolutive de l'enfant réalisée
- Adapter son intervention aux enfants issus de minorités visibles, LGBTQI+, en situation de handicap, etc.

// La formation REPERE en bref //

- » **Rapide** et complète, d'une durée de 4h seulement
- » **Cinq modules** pour comprendre tous les aspects de la participation de l'enfant au cours de son accompagnement au sein du système de justice
- » Destinée à l'ensemble des professionnelles et des professionnels amenés à interagir avec des enfants dans le système de justice du Québec
- » Permet de **renforcer ses compétences et son savoir-faire** lors des interventions auprès des enfants
- » Basée sur les **témoignages d'enfants ayant été en contact avec le système judiciaire** du Québec
- » Créée à l'issue d'un **processus collaboratif** impliquant tous les secteurs de la protection de l'enfant au sein du système judiciaire (justice, forces de l'ordre, intervention sociale) et des enfants
- » Ancrée dans les **pratiques quotidiennes** du personnel des secteurs visés et illustrée de nombreux exemples concrets
- » **Interactive et dynamique**, avec des études de cas et des outils audiovisuels variés
- » Donne lieu à une attestation de réussite
- » Offerte à plus de 3 000 professionnelles et professionnels du Québec d'ici à 2024

La formation est **accessible en ligne gratuitement et en permanence** : intervention-enfants-actes-criminels.didacte.com/a

À QUI S'ADRESSE LA FORMATION?

Cette formation a été pensée pour toute personne interagissant avec des enfants au sein du système de justice : avocates et avocats, procureures et procureurs, juges, policières et policiers, travailleuses et travailleurs sociaux, personnel de la Direction de la protection de la jeunesse, personnes travaillant au sein d'associations communautaires ou de fondations privées, etc.

Elle est accessible à toutes les personnes qui souhaitent développer et/ou renforcer leurs compétences en matière de respect et de mise en œuvre du droit à la participation des enfants victimes ou témoins d'infractions criminelles.

La conception de cette formation a bénéficié de l'implication du Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec (DPCP), des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Fondation Marie-Vincent, de l'Association québécoise Plaidoyers-Victimes et du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

// À propos de L'IBCR //

Fondé en 1994, le Bureau international des droits des enfants - aussi appelé « le Bureau » ou « l'IBCR » - est une organisation non gouvernementale internationale dont la mission est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs. L'IBCR agit depuis plus de 25 ans dans près de 50 pays d'Afrique, d'Asie, des Amériques et du Moyen-Orient. Au moyen d'une approche participa-

tive et durable, le Bureau œuvre avec ses partenaires sur le terrain à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, qu'il soit en contact avec le système de justice ou confronté à une situation d'urgence. Il veille également à ce que les enfants soient protégés contre toute forme d'exploitation, de violence et d'abus. L'écoute, la participation et la protection de l'enfant sont au cœur de toutes ses actions.



Plus de **4 MILLIONS D'ENFANTS MIEUX PROTÉGÉS** grâce aux actions de l'IBCR



Plus de **4 617 ENFANTS CONSULTÉS** dans le cadre de ses projets



Plus de **64 300 PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS FORMÉS** aux droits de l'enfant



TOUTE L'ACTUALITÉ SUR



WWW.IBCR.ORG



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS
INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS
OFICINA
INTERNACIONAL
DE LOS DERECHOS DEL NIÑO
المكتب الدولي لحقوق الطفل

805 rue Villeray, Montréal,
Québec H2R 1J4 Canada
+1 514 932 7656 - info@ibcr.org

Avec le soutien financier de

Justice
Québec



FONDATION
Chamandy
FOUNDATION



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada